# Commune de Semoutiers Montsaon





# SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 16 décembre 2010 à 19 h la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc en mairie de SEMOUTIERS

Secrétaire: Mme LEROY FLOUVAT

Absents excusés: M. LAMONTRE Michel a donné pouvoir à M. BROUANT J. L

MME DROUHIN a donné pouvoir à M. AHLRICHS Norbert

Il convient de rajouter à l'ordre du jour

- adhésion de la commune de Mennouveaux au SMICTOM
- tarif redevance ordures ménagères
- réunion du SDHEM en date du 13 décembre
- arrivée d'eau limite de la propriété de M. BOITEUX Dimitri
- demande de subvention maison familiale SEMUR EN AUXOIS

# I. PRESENTATION

Suite aux intempéries climatiques, il est décidé d'un commun accord que Le groupe NOVEO présentera son projet à une date ultérieure.

# II. TAXI

Monsieur le Maire donne lecture d'une correspondance émanant de M. LEGAY signalant la cessation de son activité au 31 décembre 2010 et sollicite la commune afin de pouvoir installer M. PROTOY Bernard (EUROTAXI) pour la reprise de cette activité.

Après discussion le Conseil Municipal accepte cette proposition et un arrêté sera pris afin de valider cette décision.

# III. ACHAT TERRAIN COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu diverses propositions de particuliers relatives à l'achat de diverses « parcelles » situées sur Semoutiers. Après discussion, le Conseil Municipal accepte le principe de ces ventes. Toutefois, Monsieur le Maire informe qu'il appartiendra de tenir compte des publications des articles de mise en enquête dans la presse locale ainsi que la modification parcellaire et le tarif du Commissaire Enquêteur.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et fixe « le prix des terrains ».

#### IV. RETROCESSION CONCESSION DE CIMETIERE

Vu la demande de rétrocession présentée par Mme PETIT Claude domiciliée à Montsaon, 46 rue principale ayant exposé qu'elle a acquis suivant acte en date du 8 avril 2005, dans le cimetière communal de Montsaon, une concession cinquantenaire moyennant le prix de cent euros, laquelle est demeurée inutilisée et se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

Mme PETIT ayant déclaré la rétrocéder à compter de ce jour à la commune, pour que celle-ci puisse en disposer comme bon lui semblera,

Vu la demande de rétrocession présentée par Mme FEUTRY Catherine domiciliée à Veyrier du lac, 14 chemin de la Mavéria ayant exposé qu'elle a acquis suivant acte en date du 8 avril 2005, dans le cimetière communal de Montsaon, une concession cinquantenaire moyennant le prix de cent euros, laquelle est demeurée inutilisée et se trouve aujourd'hui vide de toute sépulture.

Mme FEUTRY ayant déclaré la rétrocéder à compter de ce jour à la commune, pour que celle-ci puisse en disposer comme bon lui semblera.

Après discussion, le Conseil Municipal impose que les anciens propriétaires devront « par écrit » rétrocéder à la commune les concessions abandonnées ainsi que la somme correspondante. Ce qui implique que les nouvelles concessions seront reprises pour une période de 50 ans au prix de 100 € la concession.

#### V. AGENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait le bilan sur le départ de Mme MARTIN de son poste d'ATSEM à la date du 31 décembre 2010. Il convient de la remplacer à ce poste. Après discussion, il est décidé de procéder à l'embauche d'une personne pour la période du 1er janvier au 30 juin 2011 et du 1er septembre au 31 décembre 2011. En effet, cette situation devra obligatoirement être revue au 1er janvier 2012.

#### VI. EAU DE MONTSAON

Monsieur le Maire souligne qu'une réunion a eu lieu à la mairie de SEMOUTIERS avec les représentants du Conseil Général, du syndicat des eaux de Brethenay d'Orges ainsi que les présidents respectifs et certains membres des Conseils Municipaux.

Un avant projet prévisionnel est établi pour la mise en place du nouveau réseau d'eau sur Montsaon ainsi que les travaux s'y référant. Une réunion d'information aura lieu à Montsaon début 2010 dès que les dates seront validées.

#### VII. TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire fait le point sur les transports scolaires et indique la mise en place prochaine d'une tarification par enfant prenant le bus.

Toute explication est donnée concernant cette nouvelle cotisation.

# VIII. ECOLE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion du Conseil des écoles

# IX. LOGEMENT COMMUNAL

Ce logement sera libre le 31 janvier 2011. Il est impératif de procéder à quelques interventions et il sera de nouveau mis en location au 1<sup>er</sup> mars 2011. Ce logement sera loué en priorité aux familles ayant des enfants.

# X. ADHESION COMMUNE DE MENNOUVEAUX AU SMICTOM

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération autorisant la commune de Mennouveaux a adhéré au SMICTOM avec effet au 1er avril 2011.

Le Conseil Municipal valide cette nouvelle adhésion et souhaite la bienvenue à cette nouvelle commune.

# XI. REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Monsieur le Maire indique le montant de la redevance des ordures ménagères réclamée à la commune de SEMOUTIERS soit 48 240 €. Pour 2009 celle-ci était de 47 250 €.

# XII.TARIF DE LA REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES

Le Conseil Municipal décide à la majorité de porter à **88 euros** par habitant la redevance d'ordures ménagères pour 2010 (tarif fixé par le SICTOM pour un ramassage hebdomadaire)

Pour les résidences secondaires, une somme de 120 euros par foyer sera demandée.

Pour les entreprises implantées sur le territoire de SEMOUTIERS MONTSAON :

- o Entreprise de type restauration : 200 €
- o Entreprise bâtiments et autres : 150 €
- o Un appel annuel sera demandé à ces entreprises.

Le Conseil Municipal rappelle les dispositions déjà prises les années antérieures, à savoir :

- lors d'un départ ou d'une arrivée dans la commune en cours d'année la redevance sera calculée de la façon suivante :

#### montant de la redevance par habitant x nombre de mois de présence 12

- tout mois commencé sera dû entièrement (à l'arrivée comme au départ). La redevance sera appelée par trimestre

# XII. SDEHM

M. BROUANT donne le compte rendu de la réunion du SDEHM qui a eu lieu le 13 décembre.

#### XIII. DROIT DE PREEMPTION

La commune ne fait pas usage de son droit de préemption sur les parcelles

- 1 AE 376 le village 15 ares 55 ca
- 2 ZX 104 La chaux 1 ha

#### XIV. ARRIVEE D'EAU A MONTSAON

Le Conseil Municipal accepte le principe d'arrivée d'eau pour la propriété de M. BOITEUX Dimitri à MONTSAON. Des devis seront sollicités auprès des entreprises compétentes. Cette installation fait partie de la PVR (participation – voierie – réseau).

# XIII. QUESTIONS DIVERSES

- 4 Monsieur le Maire informe que la commune va disposer prochainement d'un épandeur de sel;
- Monsieur le Maire informe que la commune n'a pas procédé à la mise en place de sapins de noël et décoration à l'interieur de nos 2 villages. En effet, depuis environ 5 ans les guirlandes, les minuteurs, les décorations etc... étaient systématiquement vandalisés ou dérobés, la crèche à toutefois mise en place malgré des dégradations multiples ;
- Monsieur le Maire indique aux Conseillers un bilan de la gestion de la forêt communale depuis 2005 (tableau joint);
- Monsieur le Maire fait un exposé sur les fleurs de MONTSAON ;
- Monsieur le Maire indique aux membres du conseil qu'une réunion aura lieu en mairie de Semoutiers fin janvier 2011 avec GINGER 21, le Conseil Général, l'agence du Bassin et les membres de la commission assainissement. Cette réunion a pour but de dresser un premier bilan des travaux déjà réalisés;
- 4 Un point complet est réalisé sur la Communauté de Communes et les éventuelles orientations (Communauté d'agglomération et redevance ordures ménagères);
- Les services de la Direction Départementale du Territoire en collaboration avec des représentants de la mairie ont lors d'une réunion examiné 4 dossiers : voierie sécurité routière gestion du tableau de classement de la voierie.
- 4 Le problème d'éclairage d'une partie de la rue des Fleurs sera de nouveau revu avec l'entreprise SANTERNE.
- Les vœux du Maire auront lieu le 7 janvier 2011 à 19 h salle des fêtes de SEMOUTIERS
- Le repas des aînés aura lieu en février (une invitation individuelle sera adressée à chaque personne)





